

LA GAZETTE d'AGUILCOURT

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

N° 274

Février 2009

Site Internet : <http://www.aguilcourt.com>

samedi 21 février

à la salle des fêtes de LA MALMAISON

ouverture de portes : 18h30
début du jeu : 20h

LOTO

Nombreux lots de valeur :
lave-linge, gazinière
repas 10 personnes livré à domicile
GPS Michelin, appareil photo numérique Pentax
poêle à pétrole, chaîne hi-fi Sony
centrale vapeur et nombreux autres lots

Imprimé par nos soins

Boissons et restauration sur place

18€ les 13 cartes - 34€ les 27 cartes

Bingo : 1,5 € - les 6 pour 7,5€

 *La chronique des Elus*

Les centres de loisirs

La Communauté de Commune de la Champagne Picarde organise à Guignicourt pour les enfants, en période de vacances scolaires, un accueil en centre de loisir.

Il s'agit d'accueil de mineurs collectif sans hébergement, à caractère éducatif offrant des loisirs de proximité.

Les enfants sont encadrés par un directeur titulaire du BAFD* et de plusieurs animateurs titulaires du BAFA*.

Les activités y sont diverses et variées selon les périodes et l'âge des enfants comme par exemple la sensibilisation à l'environnement, course d'orientation, sorties vélo, camping, quad, activités nautiques, cirque, piscine, parc Axterix, équitation, etc...

Le transport est assuré, dans chaque commune, par un ramassage en bus.

Les périodes d'ouverture

Vacances d'hiver pour les 7/13 ans

- du 23 au 27 février 2009 de 9h à 17h
- du 02 au 06 mars 2009 de 14h à 17h

Vacances de printemps pour les 7/13 ans

- du 20 au 24 avril 2009 de 9h à 17h
- du 27 au 30 avril 2009 de 14h à 17h

Vacances d'été pour les 4/13 ans

- du 06 au 31 juillet 2009 de 9h à 17h

Vacances d'octobre pour les 7/13 ans

- du 26 au 30 octobre 2009 de 9h à 17h

La C.A.F, sous conditions de ressources, accorde aux familles une participation financière.

Pour obtenir de plus amples renseignements contactez Madame Christelle Foulon au 03.23.22.36.80 ou au 06.30.09.02.36.

*BAFD : Brevet d'aptitude à la fonction de Directeur

BAFA : Brevet d'aptitude à la fonction d'Animateur

Le Maire

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 février 2009 3 *conseillers absents*

Le Maire ouvre la séance et invite l'assemblée à en élire un secrétaire : Monsieur Laurent FOISSY est élu.

Le procès verbal de la réunion précédente est lu et approuvé.

PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX PARCELLE ZD36

Lors de la séance du 09 janvier, le conseil municipal a décidé d'instituer sur la commune, la participation pour voirie et réseaux (P.V.R.) conformément aux articles L.332-6-1, L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal décide d'instituer sur la parcelle ZD 36 appartenant à Michel Cagniard cette nouvelle disposition. L'implantation de futures constructions sur cette parcelle nécessite des travaux :

- d'eau potable, de sécurité incendie
- d'assainissement
- d'aménagement des trottoirs

Ces travaux seront pris en charge en totalité par le propriétaire.

Le coût des travaux pour l'eau potable s'élève à 23 489.44 € ; le conseil, à l'unanimité des membres présents, décide une participation de 6.18 €/m² pour le financement des réseaux conformément aux articles L.332-11.1 et L.332-11.2 du code de l'urbanisme.

La participation due par mètre carré sera actualisée à la baisse ou à la hausse en fonction des subventions qui seront accordées à la commune et pour faire face aux travaux d'assainissement, d'aménagement des trottoirs, d'électricité et d'éclairage public.

Ces nouvelles charges financières seront étudiées au dépôt du dossier d'occupation des sols par le propriétaire.

Le Conseil municipal délègue à Monsieur le Maire la gestion du dossier et l'autorise à signer les documents.

DECHETS MENAGERS

Plusieurs propositions ont été faites par la communauté de communes quant à la facturation des ordures ménagères pour 2010. Après étude il en résulte :

- Pour la REOM (Redevance) qu'il y a beaucoup d'impayés (10 %) et qu'il y a besoin de plus de moyens humains pour recenser les variations de population et gérer ce système.
- Pour la TEOM (Taxe) que le propriétaire doit transférer une partie du montant aux locataires puisque celle-ci est basée sur le foncier bâti.

- Pour les 4 taxes que la répartition sur les taxes basées elles-mêmes sur les valeurs locatives avec répartition sur les fonciers non bâtis également

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (1 voix pour pour REOM) opte pour la répartition de la charge sur les 4 taxes.

A savoir qu'en 2009 la CCCP fera une facturation basé sur les 4 taxes.

FACTURES AVANT BUDGET

Le maire fait part de la nécessité de prendre une délibération pour effectuer le règlement de la facture à l'USEDA pour un montant de 33000 € pour pouvoir la passer en investissement et permettre de récupérer la TVA.

Monsieur le Maire, délégué auprès de l'USEDA, a dressé le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 2 février à Guignicourt.

LOISIRS 2009 DE LA CCCP

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents refuse de donner une participation pour l'accueil des loisirs de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

PROGRAMMES ELIGIBLES A LA D.G.E. 2008

Le Conseil Municipal d'Aguilcourt, après en avoir délibéré, sollicite l'aide de l'Etat pour La création d'allées au cimetière communal en demandant une subvention au titre de la D.G.E 2009, entre 30 et 55 % du montant H.T des travaux. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget de la commune sur ses fonds libres.

INFORMATIONS DIVERSES

DIVERTISSEMENT

La brocante est prévue le 13 septembre 2009 et la fête communale le 7 et 8 juin 2009 avec au programme le bal du samedi soir et dimanche après midi par Music Instinct pour un montant de 856 € et un spectacle de danses et chants africains le dimanche après midi par le groupe *Africaa* pour un montant de 700 €.

ECOLE

Monsieur le Maire, invité par l'école à assister à la réunion exceptionnelle du 5 février, a dressé les points étudiés.

Concernant la demande d'avoir une procédure écrite qui permettrait de savoir quoi faire, comment et qui contacter lors d'anomalies des transports ou autres par rapport à l'accueil des enfants fera l'objet d'un échange lors de la prochaine

réunion du syndicat scolaire.

Au sujet de la sécurité et l'hygiène dans l'école il a été retenu le souci des toilettes quant aux fortes odeurs, le manque de savon et la non séparation des toilettes garçons avec celles des filles ; et également le problème d'arbre et de fientes d'oiseaux.

Les délégués au Syndicat Scolaire dressent également le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 21 janvier à Condé.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un bouchon dans le réseau d'assainissement, Renaud Gauché a envoyé une équipe *Sanest* afin de résoudre le problème grâce à un camion hydro-cureur.

Il faut demander un devis pour le curage complet du réseau qui est rendu nécessaire après bientôt 10 ans d'utilisation.

Monsieur Renaud GAUCHE dresse un compte rendu sur le rapport de la SATESE qui révèle qu'à Aguilcourt le niveau des nappes est élevé ce qui empêche la percolation des eaux. Plusieurs solutions sont en études : les tertres filtrants qui imposent de l'énergie, les lagunes intermédiaires, le rehaussement des fosses toutes eaux et filtres à sables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE

Monsieur le maire fait part du sujet de la prochaine délibération à prendre qui est le projet d'un parc éolien.

Séance close à 23 h 15

Prochaine séance : 13 mars 2009 à 20 h 00

ETAT CIVIL

Nous avons le plaisir de vous faire-part de la naissance de **Florian** le 28 janvier 2009.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents, **Audrey et Jérôme**.

Félicitations également aux grands-parents, M. et Mme Marc PROT et à l'arrière grand-mère Mme Lucie PROT

LA POSTE FERME, LE SERVICE POSTAL DEMEURE

Il s'agit d'une agence postale communale :

D'un commun accord avec La Poste, l'équipe municipale de Neufchâtel sur Aisne a pris la décision de prendre en charge, à compter du 2 mars 2009, l'activité de l'agence postale de Neufchâtel sur Aisne.

Restant ouvert dans un lieu public ce choix assurera une continuité de l'activité postale pour les prochaines années. Cette nouvelle prestation en mairie et aux mêmes horaires apportera une qualité optimale des services.

A PARTIR DU 2 MARS 2009

Retrouvez les services de la Poste le lundi, mardi, mercredi, jeudi et le vendredi de 9h00 à 11h30 et le samedi de 9h à 11h30 dans l'Agence Postale Communale de Neufchâtel sur Aisne.

- vente de timbre-postes à usage courant
- vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages colissimo
- Fournitures d'autres produits courrier/colis sur commande.
- Dépôt des objets y compris recommandés(hors objet sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée)
- Retrait des lettres et colis en instance (hors poste restante, valeur déclarée, contre remboursement et Chronopost)
- Services de proximité (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition)
- Retrait d'espèces pour les titulaires de CCP et de livret A Postépargne à titre de dépannage, limité à 300 € par période de 7 jours consécutifs et par compte.

!! Confidentialité : l'agent communal n'a pas accès à vos comptes !!

Le Conseiller financier est à votre disposition sur RDV au bureau de poste de Guignicourt, Rue du Général de Gaulle, tél 03.23.25.34.70 ou à domicile.

L'heure de levée du courrier est à 16h45 la semaine et 11h45 le samedi



La Bibliothèque et le Comité des Fêtes
 vous ont organisé un
ANNULÉ
 le **MERcredi 28 MARS 2009**
 un **DINER DANSANT**
 animé par l'orchestre **TROMPETISSIMO**
 à la salle des fêtes de Guignicourt



**Bibliothèque
 & Centre Documentaire
 d'Aguilcourt**

**Comité des Fêtes
 d'Aguilcourt**

Le **Diner Dansant** prévu le 28 mars n'aura pas lieu : la cause en est la réservation non confirmée de la salle de Guignicourt pour cette date.

Nous nous excusons donc auprès des nombreuses personnes qui apprécient ce type de manifestation ; samedi dernier, la soirée dansante similaire à la notre, organisée par le Club du 3^{ème} âge de Condé, a réuni 220 personnes.



Le **LOTO**, organisé à La Malmaison, aura bien lieu samedi prochain ; le village de la Malmaison est situé à une vingtaine de km d'Aguilcourt et le plan ci-contre vous indique comment vous y rendre.

Ce n'est pas le chemin le plus court, mais c'est assurément la route la plus « praticable ».

Les animations organisées à l'intention des enfants remportent un grand

succès : il est donc normal de profiter de la période du Carême pour organiser un **Après-midi CARNIVAL** au cours de laquelle les enfants sont invités à se déguiser et à défiler joyeusement dans les rues du village avant de se retrouver dans la salle communale pour bénéficier d'un goûter. La date retenue est le mercredi 18 mars, la veille de la MI-CAREME et le rendez-vous est fixé à 15 heures, dans la salle communale ; préparez donc d'ores et déjà les déguisements et *pensez à vous inscrire au préalable à la Bibliothèque !*

Afin de compenser l'annulation du diner dansant, il vous est proposé une **SOIRÉE MOULES-FRITES**, dans la salle communale d'Aguilcourt. Elle aura lieu le samedi 4 Avril. Retenez déjà cette date et vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à la Bibliothèque aux heures d'ouverture.

Rappel des permanences de la Bibliothèque :
Tous les mardis de 17h à 18h,
Tous les mercredis de 17h à 18h,
 Les mardis listés ci-dessous, de 14h à 18h :
Mardi 17 mars et 31 mars
Mardi 7 avril

La bibliothèque sera fermée pendant les congés scolaires.

Nous vous rappelons que votre adhésion à la Bibliothèque pour l'année 2009 est de **10 Euros par famille** et vous pouvez la souscrire auprès des animatrices, durant les heures de permanence.

Les nombreuses photographies prises au cours des manifestations organisées par la BCD sont consultables à la Bibliothèque.



**La Bibliothèque et le Comité des Fêtes
 d'Aguilcourt**
 organisent dans la salle communale,
le SAMEDI 4 AVRIL 2009
une SOIREE MOULES-FRITES
 avec animation musicale
 au menu : Moules-frites, fromage et dessert
10€ par personne – boissons non comprises

LA GAZETTE D'AGUILCOURT
 Conception et mise en page : Salomé GAUCHE
 Responsable de la publication : G.PREVOT